



Conseil économique et social

Distr. générale
6 juillet 2015
Français
Original: français et anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Genève, 15-25 septembre 2015

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la session d'automne 2015

Additif

Annotations et liste des documents

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session de printemps 2015 tenue à Berne du 23 au 27 mars 2015 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/138 - OTIF/RID/RC/2015-A et Add 1).

Il convient de rappeler les points suivants:

- a) À sa session d'automne 2014, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2015;
- b) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU (www.unece.org/trans/danger/danger.htm) en anglais, français et russe;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les

documents relatifs aux normes (point 5), conformément au mandat que la Réunion commune décidera;

e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 6) après examen de ce point en session plénière;

f) Comme le mercredi 23 septembre 2015 est un jour férié à l'ONU, il n'y aura pas d'interprétation ce jour-là qui sera réservé aux travaux de groupes de travail et éventuellement à la lecture des projets de rapport déjà disponibles. Les groupes de travail sur les citernes et sur les normes se réuniront durant la deuxième semaine. La lecture du rapport, ou de la fin du rapport, aura lieu le vendredi 25 septembre, sans interprétation.

2. Harmonisation avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'Organisation des Nations Unies

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/23 et -
/Add.1 (Secrétariat)

Rapport du groupe de travail ad hoc sur l'harmonisation du RID/ADR/ADN avec les Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses de l'Organisation des Nations Unies

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/29
(Secrétariat)

Amendements en relation avec les termes marque/marquage et engin de transport pour le RID, l'ADR et l'ADN

3. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/24
(Belgique)

Document de transport pour les emballages vides non nettoyés

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/25
(Espagne)

Transport en vrac

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/26/Rev.1
(Allemagne)

Possibilité d'utiliser des moyens électroniques lors des examens des conseillers à la sécurité, des conducteurs de véhicules ADR et des experts ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/37 et
document informel INF.5 (Suède/Espagne)

Chargeur et déchargeur

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/28
(Allemagne)

Autorité compétente selon la disposition spéciale 376

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/30
(Secrétariat de l'OTIF/Secrétariat de la CEE/ONU)

Mesures transitoires

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/32 (Royaume-Uni)	Amendements aux textes du RID/de l'ADR pour les prescriptions relatives au placardage et au marquage dans le chapitre 1.4
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/33 (Roumanie)	Utilisation uniforme du terme «code» dans le chapitre 7.3
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/34 et document informel INF.3 (Roumanie)	Amendements relatifs aux obligations du transporteur - sous-section 1.4.2.2 du RID/de l'ADR/de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/35 (Roumanie)	Amendements à la section 5.4.3 Consignes écrites du RID/de l'ADR/de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/36 (Portugal)	Clarification de la Liste des Marchandises Dangereuses (tableau A)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/40 (Suisse)	Exemption selon 1.1.3.3
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/41 (Suisse)	Marquage des engins de transport
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/42 (Suisse)	Suppression des groupes d'emballage pour les objets: amendements de conséquence
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/43 (Suisse)	Étiquettes et marques
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/44 (Suisse)	Amendement à la disposition spéciale 655 en raison d'un changement dans la législation européenne
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/45 (Royaume-Uni)	Prescription pour l'agrément des colis pour les matières radioactives: validation du modèle de colis
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/46 (Autriche)	Certificat de formation pour les conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/47 (Autriche)	Marques selon le 3.4.13 du RID/de l'ADR/de l'ADN
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/49 (ECMA)	Amendement des dispositions relatives aux cartouches à gaz au 6.2.6.4
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/50 (ECMA)	Amendement au 6.2.6.1.5
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/52 (Fédération de Russie)	Application de la disposition CV/CW36 relative au chargement, au déchargement et à la manutention au No ONU 2211
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/53 (Pays-Bas)	Extension du champ d'application de la disposition spéciale 643

4. Rapports des groupes de travail informels

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/38 (EIGA)	Rapport du groupe de travail informel sur les «Dispositions relatives à l'équipement des citernes et récipients à pression» incluant des propositions de révision des textes du RID/de l'ADR/de l'ADN concernant les récipients à pression
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/48 (AEGPL)	Inspection périodique et épreuves de certaines bouteilles transportables de GPL rechargeables en acier

5. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/15 et document informel INF.36 de la session de printemps 2015 (Royaume-Uni)	Citernes et normes: norme EN 12972:2014 Citernes destinées au transport des matières dangereuses. Epreuve, contrôle et marquage des citernes métalliques
--	--

6. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/27 (UIC)	Transport de citernes, de véhicules, batteries/wagons-batteries et de CGEM après expiration des délais de contrôles périodiques intermédiaires
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/31 (Lettonie)	Proposition d'amendement à la disposition spéciale TU21 du chapitre 4.3 du RID/de l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/39 (Norvège)	Transport de marchandises dangereuses en CGEM chargés sur des véhicules équipés de bras de levage
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/51 (Pays-Bas)	Réservoirs avec revêtement protecteur
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2015/54 (Pays-Bas)	Limitations de l'agrément des citernes isolées sous vide pour le transport du GNL du fait de normes référencées de manière indirecte
Document informel INF.4 (CEN)	Demande d'avis au groupe de travail sur les citernes

7. Interprétation du RID/ADR/ADN

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Accidents et management de risque

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Élection du bureau pour 2016

10. Travaux futurs

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session de printemps 2016 (Berne, 14-18 mars 2016).

11. Questions diverses

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

12. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.
